PLR
Les Libéraux-Radicaux Jura

PLR.Les Libéraux-Radicaux Jura
Case postale 788
2800 Delémont 1

plrj@plrj.ch
www.plrj.ch
https://twitter.com/plrjura

Parlement jurassien
Groupe libéral-radical

Question écrite n° 3253

Réduction des primes d'assurance-maladie

Lorsqu'un jeune adulte en formation/étude et habitant chez ses parents dépasse l'âge de 25 ans, il pourra bénéficier d'une réduction des primes d'assurance-maladie dès l'année suivante et pour autant qu'il réponde aux différents critères fixés.

En fonction de leur date de naissance, deux personnes pourront dès lors être traitées de manière inégalitaire, l'une devant attendre 1 mois pour bénéficier de la réduction si elle est née en décembre, l'autre presque une année si elle est née en janvier.

Il serait plus logique que la réduction des primes soit possible dès le mois qui suit l'âge des 25 ans révolus.

Le Gouvernement serait-il prêt à corriger dans ce sens la pratique et les textes légaux en lien avec les réductions des primes d'assurance-maladie ? si non, pourquoi ?

Quels impacts pourrait avoir une telle modification ? (coût, traitement administratif, etc.)

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Pour le groupe libéral-radical
Ernest Gerber

Cornol, le 18 décembre 2019